



14 octobre 2025

(25-6607)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 octobre 2025 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie a présenté son rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends, conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord.

Dans ce contexte, l'Indonésie a pris d'importantes dispositions pour ajuster les mesures en cause en révisant la législation et les règlements ministériels pertinents afin d'assurer la conformité de ses mesures avec ses engagements dans le cadre de l'OMC et avec les constatations et recommandations du Groupe spécial.

Dans le même temps, l'Indonésie continue de dialoguer dans un esprit constructif avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en vue de parvenir à un règlement des présents différends.
